



# Agroforesterie

## Appel à manifestation d'intérêt

### L'agroforesterie a de nombreux intérêts sur nos exploitations : essayez là !

🌿 L'agroforesterie consiste en l'association sur une même parcelle, d'une activité de production annuelle (culture, pâture) et d'une production à long terme (bois). Que ce soit en élevage ou en grandes cultures, l'agroforesterie présente un intérêt : l'implantation d'arbres vise à favoriser l'activité agricole par une source de revenu supplémentaire, par une amélioration de la qualité des sols, par une plus grande biodiversité... L'agroforesterie participe également à la préservation de l'environnement : préservation de la ressource en eau, protection des sols contre l'érosion, amélioration des échanges de matières organiques et minérales entre les différentes couches du sol et du sous-sol, diminution des produits chimiques...

🌿 Les Chambres d'Agriculture de Champagne-Ardenne lancent un appel à manifestation d'intérêt auprès des exploitants agricoles relatif à l'agroforesterie. Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'encourager la mise en place de systèmes agro-forestiers sur des parcelles agricoles de la région Champagne-Ardenne. L'objectif est de couvrir la diversité des systèmes pédologiques de la région.

🌿 Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) apporteront un soutien financier de 70% à 80% pour les travaux d'implantation des arbres (élimination de la végétation préexistante, préparation du sol, fourniture et mise en place des plants) et pour les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre (30%). L'Agence de l'Eau Seine Normandie apportera son soutien financier uniquement sur les territoires prioritaires tels que les Bassins d'Alimentation de Captages, les zones humides et les zones soumises à érosion.

🌿 Si vous êtes intéressés et souhaitez connaître les conditions requises pour bénéficier de cette aide financière ou pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rapprocher de la Chambre Départementale d'Agriculture qui se trouve dans le département de votre exploitation avant le 31 mai 2012.



## CONTACTS

### Chambre d'Agriculture des Ardennes

1 Avenue du Petit Bois B.P. 331  
08013 CHARLEVILLE MÉZIÈRES Cedex

**Monsieur Stanislas POUDOU**

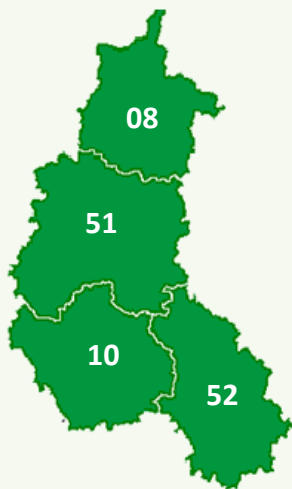
Tél. : 03.24.33.71.19

### Chambre d'Agriculture de l'Aube

3, rue Picard Vallot  
10350 MARGNY LE CHÂTEL

**Monsieur Patrick COCHARD**

Tél. : 03.25.21.53.11



### Chambre d'Agriculture de la Marne

Complexe agricole du Mont Bernard - BP 525  
51009 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

**Monsieur Marc TÉTARD**

Tél. : 03.26.64.90.25

### Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne

26 Avenue du 109<sup>e</sup> RI  
52011 CHAUMONT Cedex

**Madame Cécile DÉCHAUX**

Tél. : 03.25.35.03.24

